



DEVOIR D'INFORMATION ET DE CONSEIL DANS LE CADRE DE LA DDA

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA385	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	645,00 €

LIEUX ET DATES :

IFPASS Puteaux

- Du 03/07/2023 au 03/07/2023
- Du 05/10/2023 au 05/10/2023

A distance

- Du 03/07/2023 au 03/07/2023
- Du 05/10/2023 au 05/10/2023

OBJECTIFS

- Gérer le risque de non-conformité dans la conception, la vente ou la gestion de produits ou de services d'assurances.
- Identifier et déclarer une non-conformité.
- Mettre en œuvre une action de correction.

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? Contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

La bonne acquisition des connaissances est régulièrement validée à travers des questionnaires et cas pratiques.

PROGRAMME

A. Nouvelles mesures en matière de devoir d'information

1. Renforcement des obligations d'information
 - a) identification de l'intermédiaire
 - b) communication sur l'existence d'un lien capitalistique avec la société d'assurance
 - c) informations sur les procédures de réclamations, recours et de médiations
 - d) obligations au regard de la fourniture d'un service de recommandation personnalisée
2. Exigences de transparence sur la rémunération
 - a) nature de la rémunération
 - b) nature de la relation avec le contrat proposé
3. Nouveau formalisme pour l'obligation d'information précontractuelle
 - a) rôle de l'IPID (assurance non-vie)
 - b) rôle du DIC (assurance vie)
 - c) contrôle des documents contractuels et publicitaires

B. Nouvelles exigences en matière de devoir de conseil

1. Premier niveau de conseil (obligatoire)
 - a) définition du niveau "socle"
 - b) nécessité de motiver le conseil
2. Deuxième niveau de conseil (facultatif)
 - a) notion de proposition appropriée en fonction des besoins et exigences du client
 - b) notion d'analyse objective et comparative
3. Troisième niveau (courtier)
 - a) notion de recommandation personnalisée en fonction de la pluralité de l'offre
 - b) notion de recommandation impartiale

C. Obligation de formation professionnelle continue

1. Dispositif de contrôle niveau 1
2. Dispositif de contrôle niveau 2

VALIDATION DES ACQUIS :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

PUBLIC

- Conseillers, téléconseillers
- Commerciaux
- Agents, courtiers
- Gestionnaires
- Managers de proximité
- Équipes marketing

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :

L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Modalités d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

645 €
Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 30/05/2023 à 18:58